Chers amis et bienfaiteurs,

Nous sortons d'une longue période de confinement, dont nous espérons qu'elle n'a pas été trop difficile pour vous et vos proches.

De notre côté, nous n'avons pas eu de cas graves à déplorer. Chaque communauté a pu se recentrer sur la prière et la vie fraternelle. Cependant, vous n'étiez pas oubliés : certes, il y a eu quelques innovations apostoliques ici ou là, mais plus profondément, nous n'avons peut-être jamais si bien perçu à quel point **notre mission essentielle pour vous et pour le monde est la prière**. Nos liturgies n'étaient pas seulement peuplées d'anges et de saints, mais aussi de tant de visages rencontrés, de tant d'intentions confiées.

Aujourd'hui, une lourde crise économique s'annonce, qui nous touche tous. Nous avons besoin de vous pour poursuivre notre mission. Comme le dit l'Apôtre, « il ne s'agit pas de vous mettre dans la gêne pour soulager les autres » (2Co 8,13). Mais ce dont il s'agit ici, c'est bien **de soutenir et d'encourager ce qui peut ouvrir le monde à Dieu** et lui montrer le chemin du Salut. Que chacun donne donc selon ce que l'Esprit lui inspire !

Nous confions à vos prières les **frères Baptiste** et **Élie-Joseph** qui seront **ordonnés prêtres** à Lourdes ce 16 juillet, ainsi que notre Chapitre provincial qui aura lieu au Broussey du 20 au 31 juillet.

En Jésus et Marie,

Frère Henri de l'Enfant-Jésus ocd, provincial

Pour nous soutenir, reportez-vous au Bulletin de soutien ci-contre

Grâce à la déduction fiscale* :

- Faire un don de 15 € revient à 5 € après déduction fiscale
- Faire un don de 50 € revient à 17 € après déduction fiscale
- Faire un don de 100 € revient à 34 € après déduction fiscale
- Faire un don de 500 € revient à 170 € après déduction fiscale.

*Si vous êtes imposable, **66 % de votre don à la Fondation des Monastères pour les frères carmes est déductible de votre impôt sur le revenu,** dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Bon de **soutien régulier** par prélèvement automatique pour **les cotisations sociales**

Informations concernant le créancier

Fondation des Monastères – 14, rue Brunel – 75017 Paris
Téléphone : 01 45 31 02 02 - Mail : fdm@fondationdesmonasteres.org
ICS : FR05ZZZ440203

Périodicité et montant du don

Oui, je désire soutenir le **financement des cotisations sociales des carmes en formation** et je fais un don régulier par prélèvement automatique.

Je verse un don de ..... €

❍ chaque mois ❍ chaque trimestre ❍ chaque semestre

Veuillez dater et signer

Fait à : ..... Signature :

le ...../...../.....

Merci de compléter et de retourner ce bon accompagné d'un RIB à Économat provincial des carmes – 10bis, rue Moquin Tandon – 34090 Montpellier.
Vous pouvez nous joindre par téléphone au 04 99 23 24 90.

07/2020

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat pour un prélèvement régulier, vous autorisez **la Fondation des Monastères** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque continuera à débiter votre compte conformément aux instructions de la Fondation des Monastères.

Informations sur le prélèvement :

1. La mise en place du prélèvement est réalisée dans le mois qui suit la réception des documents.
2. Les frais de prélèvements sont pris en charge par la Fondation des Monastères.
3. Un reçu fiscal annuel récapitulatif est adressé à tout donateur. **5% de votre don sera versé au fonds de solidarité monastique, le reste sera versé à l'économat provincial des Carmes.**
4. Les prélèvements peuvent être interrompus à tout moment sur demande adressée à la Fondation des Monastères.

Informations concernant le débiteur

À compléter par vos soins. Merci de joindre obligatoirement un RIB.

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

• Coordonnées de votre compte :

IBAN

BIC